SHOW OPEN GENISSES 2022 - Exposition

Date : 3, 4 et 5 novembre 2022 Lieu : SAINT ETIENNE

ATTESTATION SANITAIRE POUR LES BOVINS

A remettre par l'exposant au GDS de la Loire en faisant suivre le document avec les prises de sang.

N° d'exploitation : _____ **Département : _____**

I – ATTESTATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX

Je soussigné Madame - Monsieur……

Demeurant à (lieu-dit et commune) : …… déclare présenter au concours **Show open** les bovins suivants :

N° National	N° National	N° National	N° National

- Je déclare sur l'honneur que les animaux mentionnés ci-dessus et mon cheptel répondent aux exigences spécifiées au verso.

Fait le : …/……/ 2022 Le détenteur (Signature)

Intervention vétérinaire à prévoir entre le : **13/10/22 et le 19/10/22***

II – ATTESTATION DU VETERINAIRE SANITAIRE DE L'ELEVAGE

Je soussigné, Dr …….. atteste que les bovins désignés ci-dessus sont conformes aux spécifications techniques précisées au verso de ce certificat.

Fait le : ……./……../ 2022

Le Vétérinaire Sanitaire
(Signature et cachet)

MERCI DE FAIRE SUIVRE CE CERTIFICAT AVEC LES PRISES DE SANG, LE GDS VOUS LE RENVERRA APRES VALIDATION

A. SPECIFICATIONS TECHNIQUES VERIFIEES PAR L'ELEVEUR :

L'éleveur déclare sur l'honneur :

a) Que les animaux ci-dessus **font partie de mon exploitation** et sont **identifiés** individuellement conformément à la réglementation en vigueur.

b) M'engager à ce qu'au jour de la manifestation tout bovin introduit dans mon élevage dispose d'un contrôle à l'introduction validé *(au niveau de l'IBR, pour un bovin non issu de cheptel certifié, ceci signifie que l'animal aura obtenu 2 résultats négatifs à 15 jours d'intervalle minimum).*

c) Ne pas avoir constaté **dans les 21 jours précédant** la manifestation, de **diarrhée contagieuse, avortement contagieux ou tout autre signe contagieux affectant simultanément plusieurs animaux.**

d) Ne pas avoir participé **dans les 21 jours précédant la manifestation** à un rassemblement d'animaux ne présentant pas des garanties sanitaires identiques ou supérieures.

e) Que les animaux ne présentent **pas de signe clinique le jour du départ** et ne sont **pas porteurs de lésions cutanées ou d'ectoparasites** (varron, poux, gale, dartre, …)

B. SPECIFICATIONS TECHNIQUES VERIFIEES PAR LE VETERINAIRE SANITAIRE, LA DDPP ET LE GDS :

- **Cocher la case « concours » et ajouter « Show open » sur le bordereau d'accompagnement des prises de sang**. Joindre le certificat avec les prélèvements.

1) Les bovins désignés sur cette attestation :
   a) sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur,
   b) ne présentent aucun signe clinique de maladie,
   c) sont exempts d'ectoparasites ainsi que de pathologie cutanée infectieuse.
   d) ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron)

   => Tout bovin présentant une trace d'infection cutanée sera refusé !

2) Les bovins proviennent d'un cheptel :
   a) indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
   b) reconnu officiellement indemne de tuberculose bovine
   c) reconnu officiellement indemne de brucellose
   d) reconnu officiellement indemne de leucose bovine enzootique
   e) en ce qui concerne l'IBR-IPV : est sous appellation ACERSA « Indemne A »
   f) conforme et non infecté de BVD tel que défini à l'article 7 de l'arrêté du 31/07/2019 fixant les mesures de surveillance et de lutte (cheptel avec circulation virale mise en évidence, en phase de dépistage du troupeau et d' élimination des IPI = phase 1 sans l'étendre au dépistage des veaux naissants pendant les 11 mois suivants)

3) Contrôles spécifiques à mettre en œuvre pour la présentation des animaux à cette manifestation :

   - **IBR/IPV** : Dépistage sérologique sur anticorps totaux (prélèvement sur tube sec) : ces prélèvements sanguins doivent être réalisés dans les 15 à 21 jours avant la manifestation.
   - **BVD/MD :** résultat PCR négatif 15 à 21 jours avant la manifestation. L'analyse doit être réalisée même si le bovin a déjà un statut non IPI connu.
   - **Besnoitiose :** résultat sérologique négatif de l'animal dans les 15 à 21 jours avant la manifestation